

Loi approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2022 (13033)

du 9 décembre 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation 2022 des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

- | | |
|--------------------------|------------------------|
| a) total des produits : | 954 millions de francs |
| b) total des charges : | 911 millions de francs |
| c) résultat de gestion : | 43 millions de francs |

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement 2022 des Services industriels de Genève, s'élevant à 270 millions de francs, est approuvé.